

[Handwritten signature]

Vu l'arrêté n° 10926/DEF.DG.S.DI.L. du 30.12.1983 portant promotion des Professeurs de CEG des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo au titre de l'année 1982.

DECRETE :

ARTICLE 1ER: En application des dispositions des décrets 64-165 et 67-304 des 22.5.64 et 9.2.67 susvisés, Monsieur **ABOUSSI FOUTOU** Thomas, Professeur de CEG de 4^o échelon, indice 940 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement) en service à Brazzaville, titulaire du Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'Enseignement dans les Lycées (CAPEL) option Sciences Naturelles (session 1982) délivré par l'Université Marion NGOUABI à Brazzaville, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Professeur certifié de 3^o échelon, indice 1010 ACC -Néant.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 10.11.82 date effective de reprise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1982-1983 sera enregistré, publié au JORFC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 23 JUILLET 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education
Nationale,

Colonel Louis SYLVAIN GOM.
Le Ministre des Finances,

Antoine FODINGA-OR.
Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.

Bernard COMBO MATSIONA.

AMLIATIONS :

- JORFC.....1
- DGTFP.DFI.....3
- D.G.B.....3
- D.C.F.....2
- SGCM/BC.....2
- DGAS.....1
- DI.L.L.....2
- M.E.N.....1
- DOSSIER.....3
- INTERESSE.....1/-